

Commerce
Point d'avenir
sans nous !

Infographie économique
Crise Coronavirus
Qui sont les premières
de corvée ?



Non Marchand
Penser
l'après-crise

LE DROIT *de* L'EMPLOYÉ



UN AUTRE MONDE POUR L'APRÈS ?

SOMMAIRE

3 Ça Nous Engage

4 Dossier - Un autre monde pour l'après ?

Ce que nous apprend le début du déconfinement, c'est qu'il y aura d'abord et avant tout un pendant. Un pendant qui sera sans doute long et qui comporte plein d'enjeux. Si la CNE est à vos côtés, elle n'a pas non plus résisté à la propagation du virus qui tente d'esquisser le monde d'après. Voilà déjà quelques pistes de réflexion.

6 Actualité - Tax shift et saut d'index : quel résultat pour ces deux mesures ?

Une étude a passé à la loupe deux politiques phares du gouvernement Michel : le saut d'index et le Tax shift. L'objectif ? Estimer leur impact sur le pouvoir d'achat des travailleurs. Conclusion ? On avait raison de s'y opposer !

7 Infographie économique - Crise Coronavirus - Qui sont les premières de corvée ?

Focus sur ces métiers essentiels, en première ligne pendant la crise du Covid : qui sont ces travailleurs ou plutôt qu sont ces travailleuses ? Et quelles sont leurs conditions de travail ?

8 Chronique juridique - Santé et sécurité au travail : quelles obligations pour votre employeur ?

La crise du coronavirus a permis de mettre à l'avant plan la santé et la sécurité au travail. Retraçons ici les grandes lignes de la protection de votre intégrité physique et psychique au travail.

10 Ça se joue en Europe - D'une crise à l'autre, l'Europe a-t-elle progressé ?

La crise financière transatlantique en 2008, la crise du coronavirus aujourd'hui, ont des causes différentes. Mais le défi reste le même pour les décideurs, stabiliser la situation, sauver les travailleurs et les entreprises. Nous comparons la réponse européenne en 2008 et en 2020.

11 Portrait - Edgar Szoc, celui qui faisait rire dans le poste...

S'il a travaillé pour Ecolo et la CSC, Edgar Szoc est surtout connu pour être le membre le plus drôle de l'émission « C'est presque sérieux » sur La Première. Il nous reçoit de bon matin, le cheveu légèrement en bataille, quelques semaines avant le confinement...

12 Commerce - Le Commerce, point d'avenir sans nous

Ces dernières semaines, notre secteur a été malgré lui au-devant de la crise. Entre magasins ouverts et angoisse extrême, il a fallu se battre pour obtenir en priorité des mesures de sécurité.

13 Non Marchand - Penser l'après-crise dans le Non Marchand

Qui mieux que les professionnels du Non Marchand peuvent proposer leur expertise, leurs connaissances, leur professionnalisme pour permettre à la société de ne pas rater, dans le cadre du déconfinement, la nécessaire cohésion sociale

14 L'équipe à la Une - Trafic : gestion de crise

Le secteur du Commerce a été touché de plein fouet par la fermeture inopinée des magasins au début de la pandémie. Graziella nous raconte comment l'équipe syndicale CNE des magasins Trafic a vécu ces semaines.

15 Elections sociales - Les élections sociales sont reportées

Le 17 mars dernier, le Groupe des 10 a décidé de suspendre la procédure des élections sociales. Pour l'instant, il a été convenu de les organiser du 16 au 29 novembre 2020, en fonction de l'évolution de la crise du coronavirus.

16 Edito On peut / on peut pas

Aller chez Ikea, on peut.
Retourner bosser, avec ou sans protection, prendre le bus pour aller au boulot, se retrouver par centaines dans un centre commercial, on peut.

Le trait de Serge Dehaes...





Shutterstock

Les femmes, au cœur de la crise du Covid-19

En Belgique mais également partout dans le monde, les femmes sont mises à forte contribution dans les secteurs d'activités essentiels et elles ont été exposées aux risques du Covid-19. Les femmes se sont retrouvées au cœur de la gestion de la crise : par leur métier (Soins de santé, Commerce, Accueil des enfants...) mais aussi au sein de la maison (gestion des enfants non scolarisés...). Elles ont été aussi les victimes des impacts négatifs de cette crise : augmentation des violences intrafamiliales, précarité... Là aussi, des jalons devront être mis pour atteindre une réelle égalité.

Bonne nouvelle pour les futures mamans : le congé de maternité ne pourra plus être raccourci

Le mois passé, un projet de loi a été adopté en commission parlementaire afin que le congé de maternité ne puisse plus être amputé des jours de chômage temporaire d'incapacité de la maman avant son accouchement ! Alliée à d'autres organisations comme la Ligue des familles et les autres syndicats, la CSC avait porté la question l'été dernier afin de mettre un terme à cette injustice, tant pour les bébés que pour les mamans !

Victoire : les Aides Familiales ont changé de statut !

C'est le résultat du long combat du syndicat et des travailleuses. Mais qu'est-ce qui va changer ? Trois choses :

- Le salaire est garanti pendant les 30 premiers jours d'incapacité de travail.
- La prime de fin d'année est de 813,7€ brut (à indexer fin 2020) + 2,5% du salaire annuel brut.
- Les vacances annuelles : le chèque de l'ONVA est progressivement remplacé par un pécule de vacances payé par l'employeur. Les congés payés sont promérités. Ils sont payés en fonction du régime sous lequel on travaillait l'année précédente...

Une belle victoire pour toutes ces Aides Familiales !
Bravo !!

Coronavirus

UN AUTRE MONDE POUR L'APRÈS ?

La phase de confinement strict que nous venons de vivre a vu pleuvoir textes, chroniques et analyses sur l'après-coronavirus. Ce que nous apprend le début du déconfinement, c'est qu'il y aura d'abord et avant tout un pendant. Un pendant qui sera sans doute long et qui comporte plein d'enjeux : comment assurer de bonnes conditions de travail ? Comment concilier vie professionnelle et vie familiale ? Quelles activités peuvent recommencer en premier ? Si la CNE est à vos côtés pour tenter de répondre à toutes ces questions, elle n'a pas non plus résisté à la propagation du virus qui tente d'esquisser le monde d'après. Voilà déjà quelques pistes de réflexion.

Le monde ne va pas soudainement changer en un claquement de doigts. C'est sans doute une des grandes leçons de la crise de 2008 : ne plus croire que certains événements amèneraient " naturellement " à la chute du capitalisme. A l'époque, beaucoup d'entre nous ont sans doute fait l'erreur de croire que la finance et son monde, pris en flagrant délit, seraient désormais mis au pas. De même que le rôle du système économique serait d'abord de répondre à nos besoins plutôt qu'à la soif des actionnaires. Il n'en a rien été. S'il y a bien une erreur à ne pas répéter, c'est donc celle-là : penser que la crise du coronavirus a tellement mis sous tension le système économique actuel qu'il se transformera naturellement. Il n'y a pas de nouveaux droits acquis, de transformations sociétales ou écologiques sans lutte et sans mobilisation.

ÉVITER LE PIRE

Dans le monde d'après, si tant est qu'on puisse dresser une frontière limpide entre l'avant et l'après-corona, il y a un scénario

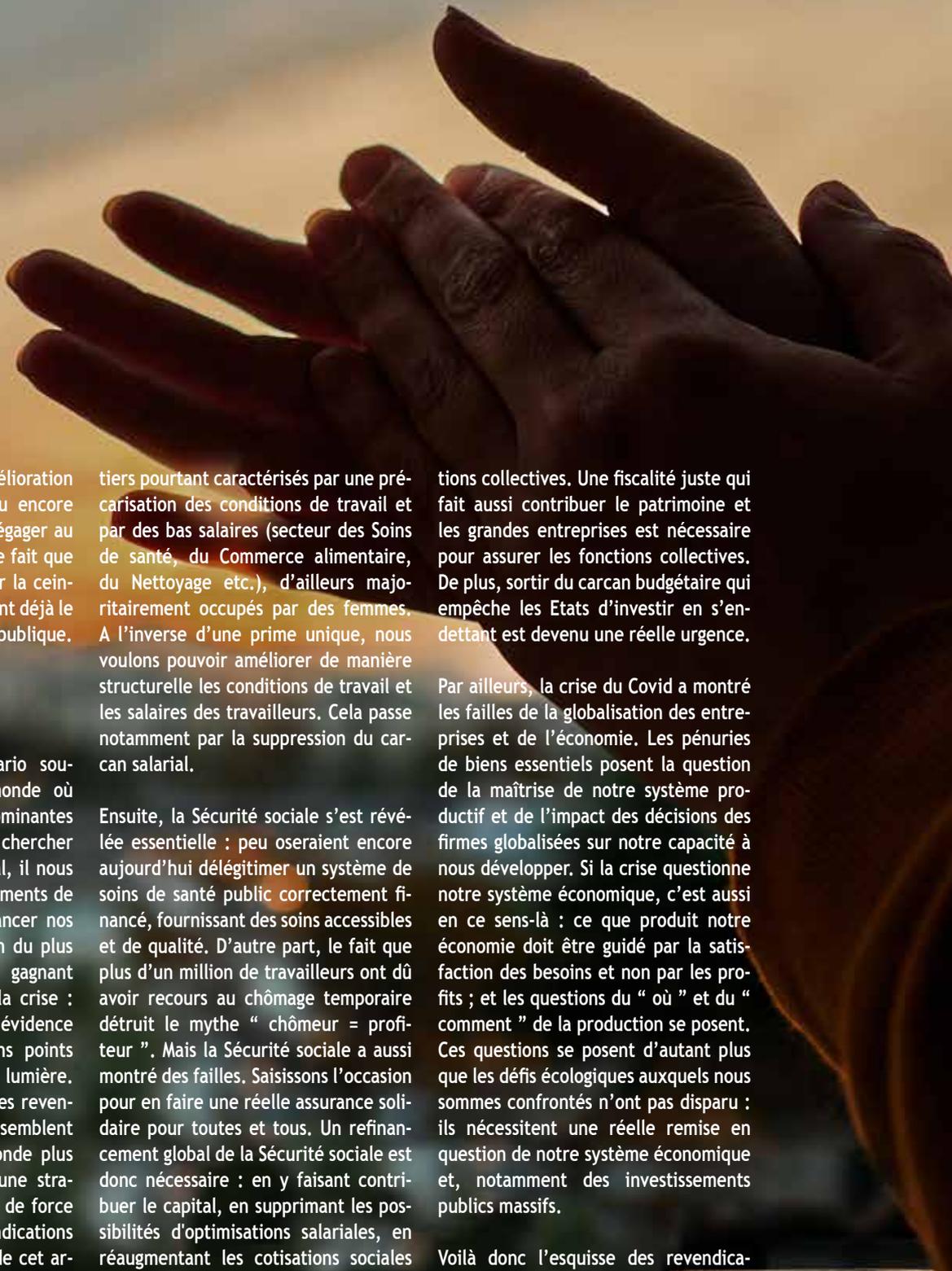
du pire. Ce scénario, c'est la montée encore plus fulgurante de l'extrême-droite, en Flandre, en Belgique, en Europe et ailleurs. En effet, si selon nous, cette épidémie et sa réponse mettent en évidence une série d'éléments sur lesquels on peut rebondir pour mettre en avant le projet social de la CNE (voir ci-dessous), il ne faut pas être naïf et penser qu'on est les seuls à le faire. D'autres le font aussi en imposant une autre lecture. En jetant un œil sur la page Facebook du Vlaams Belang, on comprend vite leur objectif : l'échec de la globalisation alimente le discours anti-migrant et le refus d'ouverture des frontières ; la mise sous tension de notre système de soins de santé donne la priorité à " nos gens " d'abord etc.

Un autre scénario à redouter est celui où le politique prend pour seul responsable de la crise, un facteur externe, la faute au pangolin, et n'en tire aucune conclusion sur le fonctionnement de notre système économique. On se retrouverait alors fortement mis sous pression pour un retour à la normale, le " business as usual " en connaissant ses conséquences : des inégalités croissantes, une augmentation de

personnes en situation de précarité fragilisées par la crise, de mauvaises réponses aux défis écologiques, la machine à profits qui continue à tourner aux dépens des travailleurs.

On retrouve déjà une série d'éléments de ce scénario dans les réponses actuellement apportées à la crise par nos différents gouvernements. Les indemnités de chômage temporaire sont considérées comme étant suffisantes pour garantir un niveau de vie décent pour tous oubliant de ce fait, tous ceux qui n'y ont pas droit (travailleurs sous forme de contrats atypiques, travailleurs sans-papiers travaillant au noir) ou pour qui c'est insuffisant (pensons aux travailleuses à temps partiel ou à bas salaires).

Alors même que la crise a mis en évidence l'écart abyssal entre l'importance sociétale de certains métiers en première ligne (secteur des Soins de santé, du Commerce alimentaire, du Nettoyage etc.) et leur place dans l'échelle des salaires, les propositions se limitent actuellement à une éventuelle prime unique défiscalisée et non à des mesures structurelles d'aug-



mentations salariales et d'amélioration des conditions de travail. Ou encore le consensus qui semble se dégager au sein du monde politique sur le fait que tout le monde devra se serrer la ceinture pour payer la crise pointant déjà le niveau trop élevé de la dette publique.

UN DIAGNOSTIC ET DES PROPOSITIONS

Pour voir advenir un scénario souhaitable, c'est-à-dire, un monde où l'échec des politiques dominantes convainc que la solution est à chercher du côté de notre projet social, il nous faut prendre appui sur les éléments de contexte favorables pour avancer nos positions et gagner le soutien du plus grand nombre. D'abord, en gagnant la bataille du diagnostic de la crise : qu'est-ce qu'elle a mis en évidence et en quoi elle met certains points de notre projet politique en lumière. Ensuite, en formulant quelques revendications concrètes qui nous semblent être basculantes pour un monde plus juste. Enfin, en établissant une stratégie construisant un rapport de force qui permette que ces revendications deviennent réalité. La suite de cet article esquisse quelques grandes lignes du diagnostic de la crise sur lesquelles peuvent s'appuyer une série de revendications concrètes.

Tout d'abord, le confinement a mis plus que jamais en évidence que ce sont les travailleurs qui créent la richesse. Lorsque plus personne ne peut aller bosser, l'économie est à l'arrêt. Mais plus encore, la crise a montré aux yeux du monde l'importance de certains mé-

tiers pourtant caractérisés par une précarisation des conditions de travail et par des bas salaires (secteur des Soins de santé, du Commerce alimentaire, du Nettoyage etc.), d'ailleurs majoritairement occupés par des femmes. A l'inverse d'une prime unique, nous voulons pouvoir améliorer de manière structurelle les conditions de travail et les salaires des travailleurs. Cela passe notamment par la suppression du carcan salarial.

Ensuite, la Sécurité sociale s'est révélée essentielle : peu oseraient encore aujourd'hui délégitimer un système de soins de santé public correctement financé, fournissant des soins accessibles et de qualité. D'autre part, le fait que plus d'un million de travailleurs ont dû avoir recours au chômage temporaire détruit le mythe " chômeur = profiteur ". Mais la Sécurité sociale a aussi montré des failles. Saisissons l'occasion pour en faire une réelle assurance solidaire pour toutes et tous. Un refinancement global de la Sécurité sociale est donc nécessaire : en y faisant contribuer le capital, en supprimant les possibilités d'optimisations salariales, en réaugmentant les cotisations sociales etc.

On en vient aux moyens de l'Etat. Très clairement, le lien entre les politiques d'austérité et la fragilité du système de santé (pensons notamment à ce qui se passe dans les maisons de repos) est apparu au grand jour. La société se trouve devant le choix de laisser se privatiser de plus en plus la richesse, s'accumuler les patrimoines privés, aux dépens de la capacité des Etats à assumer leurs fonc-

tions collectives. Une fiscalité juste qui fait aussi contribuer le patrimoine et les grandes entreprises est nécessaire pour assurer les fonctions collectives. De plus, sortir du carcan budgétaire qui empêche les Etats d'investir en s'endettant est devenu une réelle urgence.

Par ailleurs, la crise du Covid a montré les failles de la globalisation des entreprises et de l'économie. Les pénuries de biens essentiels posent la question de la maîtrise de notre système productif et de l'impact des décisions des firmes globalisées sur notre capacité à nous développer. Si la crise questionne notre système économique, c'est aussi en ce sens-là : ce que produit notre économie doit être guidé par la satisfaction des besoins et non par les profits ; et les questions du " où " et du " comment " de la production se posent. Ces questions se posent d'autant plus que les défis écologiques auxquels nous sommes confrontés n'ont pas disparu : ils nécessitent une réelle remise en question de notre système économique et, notamment des investissements publics massifs.

Voilà donc l'esquisse des revendications de la CNE pour le monde d'après : les travailleuses et travailleurs au centre de notre système économique ; garantir des moyens pour l'Etat grâce à une fiscalité plus juste et une politique budgétaire ambitieuse ; approfondir la Sécurité sociale et donner des réponses justes à la hauteur des défis écologiques.

Clarisse Van Tichelen

Shutterstock

TAX SHIFT ET SAUT D'INDEX

Quel résultat pour ces deux mesures ?

Une étude a passé à la loupe deux politiques phares du gouvernement Michel : le saut d'index et le Tax shift. L'objectif ? Estimer leur impact sur le pouvoir d'achat des travailleurs. Conclusion ? On avait raison de s'y opposer !

Actualité

Avec le Tax shift et le saut d'index, le but annoncé du gouvernement Michel était d'améliorer la compétitivité des entreprises tout en augmentant le pouvoir d'achat des travailleurs. On les a pris au mot et on vous résume dans cet article les résultats d'une étude réalisée avec l'aide de la CNE¹.

Prenons d'abord le saut d'index, parce que là, tout est simple. Le saut d'index, c'est en fait un gel de l'indexation automatique des salaires de 2%. Ce gel de l'index a été appliqué à tous les travailleurs du secteur privé, aux fonctionnaires et aux allocataires sociaux. Il engendre une perte de pouvoir d'achat équivalente à 2% des revenus.

Le Tax shift, c'est une autre paire de manche. Il comporte des mesures positives pour le pouvoir d'achat et d'autres, négatives.

D'une part, il augmente le pouvoir d'achat en réduisant l'impôt sur les personnes physiques de différentes façons². Ces mesures permettent à certains de gagner plus en net à la fin de chaque mois : ce sont les personnes qui ont un emploi qui sont essentiellement visées par ces mesures. La majorité des chômeurs, des pensionnés et allocataires ne bénéficient pas de la hausse en net à la fin du mois.

D'autre part, le Tax shift diminue le pouvoir d'achat en augmentant principalement la fiscalité sur la consommation³ afin de financer les réductions d'impôts expliquées ci-dessus. A cela, s'ajoutent des baisses de cotisations patronales (qui passent de 33 à 25%) et une partie du Tax shift qui n'est

à ce jour toujours pas financée (et on fait l'hypothèse qu'elle sera financée par les travailleurs et non par le capital).

En prenant en compte toutes ces mesures du Tax shift ainsi que le saut d'index, on peut comparer l'impact en termes de pouvoir d'achat pour différents types de personnes. Par exemple, un bénéficiaire du revenu d'intégration sociale perd 18€ par mois à cause du saut d'index et 126€ à cause du Tax shift. Au total, ces deux politiques diminuent son revenu de 12%. Le salarié médian perd 64€ par le saut d'index et gagne 13€ grâce au Tax shift ce qui, pris ensemble, diminue son revenu de 2%.

Globalement, le saut d'index a un impact négatif sur tous les revenus (et aussi bien les salariés les plus riches que les plus pauvres). L'effet du Tax shift est contrasté. Les allocataires sociaux ne bénéficient pas des mesures positives et sont donc les premiers à trinquer. Concernant les salariés, ce sont les personnes autour du salaire médian qui voient leur pouvoir d'achat augmenter tandis que celui des plus riches et les plus pauvres diminue. Lorsqu'on additionne l'effet de ces deux politiques, on constate que les premières victimes sont les allocataires sociaux avec une baisse de pouvoir d'achat entre 10 et 14% de leurs revenus. Du côté des salariés, leur pouvoir d'achat baisse de 1,5 à 3%.

Ces tendances s'expliquent parce que le Tax shift n'est pas un glissement fiscal du travail vers le capital, ce qui permettrait réellement d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs et allocataires sociaux. La baisse de la fiscalité sur le travail est en réalité essentiellement compensée par

une hausse de la fiscalité sur la consommation (TVA et accises) et par des mesures d'austérité (dans la Sécurité sociale et les dépenses de l'État).

En d'autres mots, le « shift » en tant que tel s'est fait principalement des travailleurs vers les allocataires sociaux, du travail vers la consommation, et de nos salaires différés, qui représentent les sources de financements de nos biens collectifs comme la Sécurité sociale, vers nos salaires de court terme.

Cela signifie que les pertes de pouvoir d'achat des citoyens servent entre autres à financer les aides aux entreprises (baisse des cotisations patronales) pour créer de l'emploi. La question qui se pose alors est la suivante : est-ce que ces mesures ont été favorables à l'emploi en Belgique - étant donné qu'il n'y avait pas d'engagements contraignants derrière ces allègements de cotisations ? Suite au prochain numéro...

Clarisse Van Tichelen

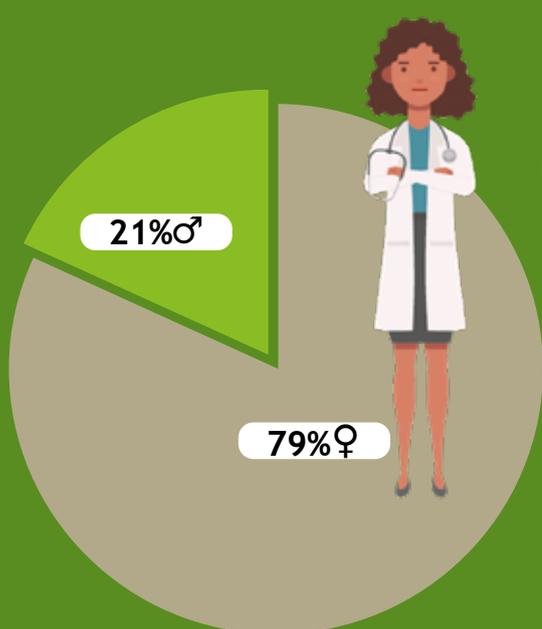
¹ Fondation Travail Université, 2019, « le pouvoir d'achat en Belgique : une analyse par décile, ou pourquoi les demandes des mouvements sociaux et syndicaux sont légitimes ».

² Augmentation de la déduction forfaitaire pour les frais professionnels, augmentation de la quotité exemptée d'impôt, suppression de la tranche à 30% de l'impôt des personnes physiques, adaptation de la limite inférieure de la tranche à 45% et augmentation du bonus à l'emploi.

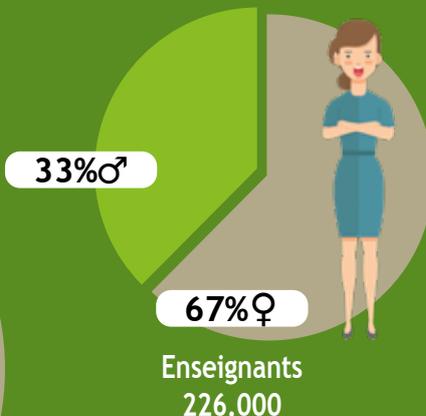
³ Augmentation des accises sur le diesel, les sodas, le tabac et l'alcool ; hausse de la TVA sur l'électricité (entre autres) et hausse du précompte mobilier sur les dividendes.

CRISE CORONAVIRUS – QUI SONT LES PREMIÈRES DE CORVÉE ?

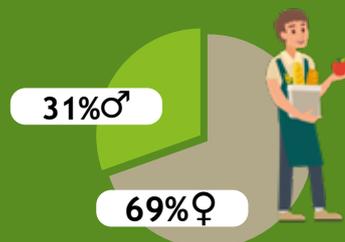
Focus sur ces métiers essentiels, en première ligne pendant la crise du Coronavirus : Qui sont ces travailleurs ou plutôt qui sont ces travailleuses ? Et quelles sont leurs conditions de travail ?



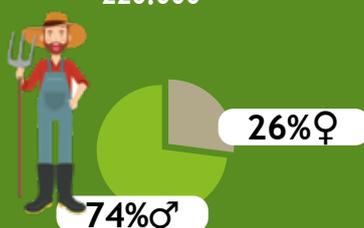
Personnel de soins
700.000 dont 140.000 infirmières,
100.000 aide-soignantes et 35.000 médecins



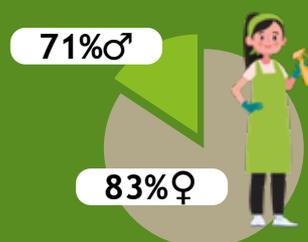
Enseignants
226.000



Commerce alimentaire
57.000



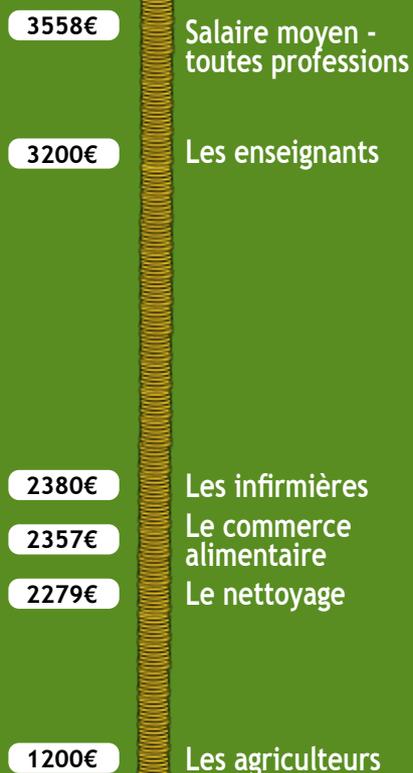
Agriculteurs
24.000



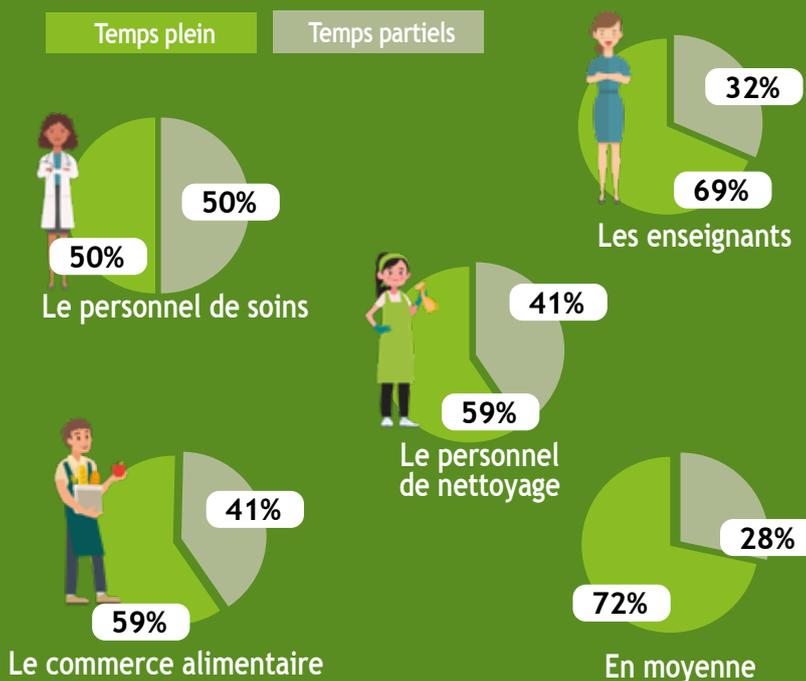
Personnel de nettoyage
50.000

Sans oublier tous les autres : le personnel de gardiennage, des différents services publics, de l'industrie alimentaire...

Leur salaire mensuel brut



La part de temps partiels



Source de données : Statbel, ONSS, France Stratégie

Santé et sécurité au travail

QUELLES OBLIGATIONS POUR VOTRE EMPLOYEUR ?

La crise du Coronavirus a permis de mettre à l'avant plan un aspect souvent négligé de la protection des employés : la santé et la sécurité au travail. Ces questions font l'objet d'une réglementation très dense et de nombreuses obligations légales incombent ainsi à votre employeur. Retraçons ici les grandes lignes de la protection de votre intégrité physique et psychique au travail.

Les règles du bien-être au travail sont trop nombreuses pour être présentées ici de manière exhaustive. Centrons-nous sur les principes généraux de la matière, les différents aspects de la politique de bien-être de votre employeur et les acteurs cette politique.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Votre employeur est tenu de promouvoir le bien-être des travailleurs lors de l'exécution du travail. Pour cela, il doit mener une politique préventive afin d'anticiper la survenance d'un problème de santé et de sécurité. Cette politique connaît plusieurs balises : éviter les risques, évaluer les risques inévitables, combattre les risques à leur source, remplacer des éléments dangereux par des éléments qui le sont moins, prioriser la protection collective à l'individuelle, adapter le travail à l'employé, prendre en compte les évolutions de la technique, informer les travailleurs des risques et des instructions pour limiter les risques, et adopter un plan de prévention qui intègre tous les aspects du travail. Détaillons ce plan de prévention.

SYSTÈME DYNAMIQUE DE GESTION DES RISQUES

La planification de la prévention se fait au travers d'un outil : le système dynamique de gestion des risques. Ce dispositif est systématique, c'est-à-dire qu'il doit prendre en

compte tous les aspects du travail (organisation, conditions de vie, relations, aspects psychosociaux, techniques et outils, ergonomie, hygiène au travail, etc.), et il est dynamique, parce qu'il a vocation à être réévalué et adapté régulièrement. Cet outil est de la responsabilité de votre employeur. Le système dynamique de gestion des risques se décompose en une série d'instruments : analyse des risques, mesures de prévention, plan global de prévention et plan annuel.

L'analyse des risques est un dispositif d'identification des dangers pour le bien-être, de détermination des risques et d'évaluation de ceux-ci. Cette analyse doit être effectuée pour l'ensemble de l'entreprise, pour chaque groupe de fonctions, et pour chaque travailleur pris individuellement.

Les mesures de prévention sont adoptées sur base de l'analyse des risques pour éviter la survenance d'un problème de bien-être. Ces mesures peuvent concerner l'organisation du travail, l'aménagement des lieux et des postes de travail, les équipements, la protection contre les agents chimiques, biologiques ou physiques, la surveillance de la santé au travers des examens médicaux, la protection contre les risques psychosociaux, l'information des travailleurs et les procédures d'urgence.

Le plan global de prévention, quant à lui, organise la politique du bien-être sur une période de cinq ans. Il comprend, outre

l'analyse des risques et les mesures de prévention, les objectifs à atteindre en matière de prévention, les moyens d'y parvenir (notamment financiers) et les personnes responsables de ces objectifs. Il doit aussi prévoir la façon dont ce plan sera évalué et adapté. Le plan annuel de prévention est enfin établi et précise, pour une année, le plan global. Il contient ainsi les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir pour l'année en cours. L'élaboration de ces plans doit se faire en association avec le Service pour la prévention et la protection au travail, et doit intégrer une consultation du Comité pour la prévention et la protection du travail. Passons maintenant à l'analyse de ces acteurs de la prévention.

ACTEURS DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Les acteurs de la santé et de la sécurité au travail sont au nombre de cinq : votre employeur, le Service pour la prévention et la protection au travail, le Comité pour la prévention et la protection au travail (ou, à défaut, la délégation syndicale, ou, à défaut, les travailleurs directement), l'Inspection du bien-être, et vous-même en tant que travailleur.

L'employeur est le premier acteur de la politique de prévention et il est le plus important parce qu'il est responsable de cette politique et notamment du système dynamique de gestion des risques. Sa ligne hiérarchique doit collaborer avec lui pour élaborer et mettre en œuvre cette politique.

Le Service pour la prévention et la protection au travail se compose en réalité de deux organes distincts : le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) et le Service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT). Les deux sont obligatoires et se composent d'un ou plusieurs conseillers en prévention. Dans le SIPPT, la fonction de conseiller en prévention



Shutterstock

doit être confiée à un travailleur, sauf dans les entreprises de moins de vingt travailleurs dans lesquelles l'employeur peut assumer cette fonction. Des missions particulières sont attribuées respectivement au SIPPT et au SEPPT, mais beaucoup de tâches du SIPPT peuvent être effectuées par le SEPPT (surtout dans les PME). De manière générale, le ou les conseillers en prévention sont chargés d'accompagner et d'assister l'employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de prévention.

Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est un organe paritaire au sein duquel les représentants des travailleurs sont élus lors des élections sociales. Il a pour mission de donner des avis et de formuler des propositions en matière de bien-être au travail, il est notamment consulté lors de l'élaboration du plan global de prévention. Lorsque l'entreprise compte moins de cinquante travailleurs, les missions du CPPT sont assumées par la délégation syndicale. En l'absence de délégation syndicale, ce sont tous les travailleurs directement qui effectuent les missions du CPPT.

L'Inspection du bien-être au travail est un service public chargé du contrôle du respect des normes en matière de santé et sécurité. Il s'agit, en quelque sorte, de la police du bien-être au travail. Il est possible de dénoncer auprès d'eux des situations problématiques ou illégales. L'Inspection a le pouvoir de sanctionner les entreprises qui ne

respectent pas les règles, voire de les fermer en cas de récidive et de danger grave pour les travailleurs.

Le dernier acteur de la politique de santé et sécurité au travail, c'est vous, en votre qualité d'employé de votre entreprise. La loi responsabilise ainsi les travailleurs en les rendant directement acteurs de la prévention. Vous devez ainsi prendre soin du bien-être au travail, en faisant notamment attention à bien utiliser les outils de travail, respecter les équipements et les instructions, etc. Mais surtout, vous êtes tenu de signaler à votre employeur toute situation qui pourrait constituer un danger grave et immédiat ou toute défectuosité dans les

dispositifs de protection, et vous devez également coopérer à la bonne exécution de la politique de prévention.

ET LE CORONAVIRUS DANS TOUT ÇA ?

Les règles du bien-être au travail prévoient des dispositions générales, exposées brièvement ci-dessus, ainsi que de très nombreuses dispositions particulières liées à des risques professionnels spécifiques (travail en hauteur, exposition au bruit, utilisation de produits inflammables, etc.). Parmi ces risques, l'exposition à un agent biologique dangereux constitue un risque particulier. Le Coronavirus dont nous subissons la pandémie constitue à ce titre un "agent biologique". Le travail en entreprise n'est donc possible qu'à condition de mettre à jour l'analyse des risques, les mesures de prévention, et le plan global de prévention. En ce sens, un "guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail" a été adopté par les interlocuteurs sociaux et l'administration. Il contient toutes les mesures de prévention à adopter pour permettre une reprise du travail en diminuant les risques de contamination.

Utilisez donc ce guide générique et tous les outils expliqués ici pour promouvoir la santé et la sécurité dans votre travail. N'oubliez pas : en tant que travailleur, vous pouvez être acteur de la politique de prévention de votre entreprise.

Fraçois-Xavier Lievens





D'une crise à l'autre, L'EUROPE A-T-ELLE PROGRESSÉ ?

La crise financière transatlantique en 2008, la crise du coronavirus aujourd'hui, ont des causes différentes. Mais le défi reste le même pour les décideurs, stabiliser la situation, sauver les travailleurs et les entreprises. Nous comparons la réponse européenne en 2008 et en 2020.

Rôle de la Banque centrale

En 2008

Le rôle d'une banque centrale est de défendre les Etats lorsque leur dette est attaquée par les marchés financiers. En 2010, sous l'égide du Français J.-C. Trichet, la BCE a au contraire mis de l'huile sur le feu. En instaurant la décote des obligations des Etats les plus vulnérables, elle a poussé les investisseurs à revendre les dettes de ceux-ci. Il s'agissait de punir des Etats dont la BCE considérait qu'ils étaient fautifs dans la gestion de leurs finances publiques. Il fallut attendre 2012 et un risque d'éclatement de la zone euro, pour que le nouveau président de la BCE, M. Draghi, change de politique et stabilise la dette des Etats.

En 2020

L'actuelle présidente de la BCE, la Française C. Lagarde, poursuit la politique de M. Draghi. Lorsque les taux d'intérêt italiens ont fait mine de s'emballer à cause du coronavirus, la BCE est rapidement montée au créneau avec un programme record de 750 mil-

liards d'euros de rachats d'actifs financiers. Les taux d'intérêts italiens ont rapidement reflué. La BCE a clairement progressé depuis le départ de Trichet.

Plans de relance budgétaire

En 2008

L'accroissement des dépenses publiques est un autre instrument indispensable en période de crise. En 2008, les Etats adoptèrent des plans de relance, mais décidèrent de les stopper moins d'un an plus tard pour revenir à l'austérité budgétaire. Ce fut une erreur majeure, puisque la zone euro replongea immédiatement dans une grave récession, qui lui fut presque fatale.

En 2020

Les gouvernements ont répondu au coronavirus par des plans de relance budgétaire (santé, chômage temporaire, aides aux entreprises). En Allemagne, un plan de plus de 10% du PIB a été concocté, beaucoup plus que les 3,6% du PIB de 2008-2010. Mais, dans

les pays les plus touchés par la pandémie, l'Italie et l'Espagne, les mesures budgétaires ne sont que de 0,9% et de 1,1% du PIB respectivement¹. En espérant aussi que l'erreur de 2010 ne soit plus commise : revenir très vite à une austérité très dure, par obsession budgétaire.

Le talon d'Achille

En 2008

La vraie cause de la crise de 2010 fut l'incapacité des principaux acteurs (Allemagne, France, BCE) de s'entendre sur une solution partagée². Cette cacophonie politique a aggravé la crise aux dépens des plus faibles : la population grecque livrée à une politique d'austérité brutale et inefficace, en laissant de profondes cicatrices en Grèce et ailleurs (Italie).

En 2020

Les différences de vision entre Etats membres persistent, recréant le risque de la cacophonie. La proposition de création de « coronabonds », une émission temporaire de dette européenne pour financer les dépenses de santé, a été bloquée par les Pays-Bas. Or, elle aiderait fortement l'Italie et l'Espagne. Même la politique de la BCE a été attaquée. La Cour constitutionnelle allemande a rendu un arrêt menaçant pour la BCE et ses politiques de stabilisation des marchés financiers, en pleine crise... Mus par leurs idéologies rétrogrades, certains pays de la zone euro continuent de jouer avec le feu.

Etienne Lebeau

¹ En Belgique, le stimulus budgétaire est de seulement 0,7% du PIB. Il est axé sur le renforcement du chômage temporaire et l'aide aux PME. Source : Institut Bruegel (2020).

² A. Tooze, *Crashed. Comment une décennie de crise financière a changé le monde*, Les Belles Lettres, 2018.

Edgar Szoc

CELUI QUI FAISAIT RIRE DANS LE POSTE...

S'il a travaillé pour Ecolo et la CSC, Edgar Szoc est surtout connu pour être le membre le plus drôle de l'émission « C'est presque sérieux » sur La Première. Il nous reçoit de bon matin, le cheveu légèrement en bataille, quelques semaines avant le confinement.

« Souvent, pour les jeunes, le premier contact avec le syndicat, c'est le chômage. Moi c'est quand j'ai commencé à travailler à la CSC. » Il connaît donc bien la machine, qu'il compare à un gros paquet qui manque un peu de souplesse. « Je ressens une tension entre l'utilité indéniable des syndicats et une certaine critique par rapport à ce qu'ils sont effectivement. Et puis parfois », ajoute-t-il, « les grands idéaux du départ sont un peu perdus de vue. On préfère s'intéresser à ceux qui ont déjà des droits plutôt qu'à en garantir plus à ceux qui en ont le moins ».

Pour lui, le cœur du métier des syndicats, c'est évidemment les relations de travail mais pour que ce cœur soit correctement irrigué, il y a du travail en dehors : « Cela n'a pas de sens de faire ce travail sans s'intéresser au contexte plus général, dans un monde à la Mad Max où le climat aurait augmenté de 4°. La lutte contre le bouleversement climatique est une espèce de garantie de civilisation et défendre les sans-papiers n'est peut-être pas très populaire, même auprès de certains affiliés, mais c'est pourtant dans l'intérêt bien compris des syndicats. »

Pour lui, le phénomène d'uberisation n'a pas encore pris l'ampleur annoncée : « On disait que 47% des emplois étaient menacés par le phénomène, mais jusqu'ici, ce n'est pas si massif que ça. On se rend compte que ce genre de truc purement anonyme, ça ne marche pas, les gens ont besoin d'une relation de confiance. Il y a quand même des

forces qui poussent à la fidélisation. » Et si les syndicats sont suffisamment réceptifs et bien organisés, cela peut même, selon lui, redonner du sens au syndicalisme : « Il y a un côté lutte de tous contre tous qui n'est pas très propice dans un premier temps, mais il va y avoir tellement de perdants que, à l'exception des 5 ou 10 % de gagnants, les autres vont se dire que, en fait on est plus fort quand on se rassemble. Dans un premier temps évidemment c'est préjudiciable pour le syndicat mais il y aura un mouvement de balancier comme avec le syndicat des travailleurs free-lance. »

S'il considère que la grève est l'outil principal des syndicats, incontournable dans l'établissement d'un rapport de force, il trouve que les syndicats ne sortent pas assez d'un canevas déjà bien usé qui ne parle plus à une grande partie de la population. « Je n'utiliserais jamais l'expression prise d'otage, mais je crois que faire des journées pendant lesquelles on ne paye pas les transports publics permettrait de s'acquérir un plus grand soutien auprès des usagers. Je n'ai pas l'impression que la grève soit impopulaire, il y a toujours une bonne partie de la population qui continue à être plutôt

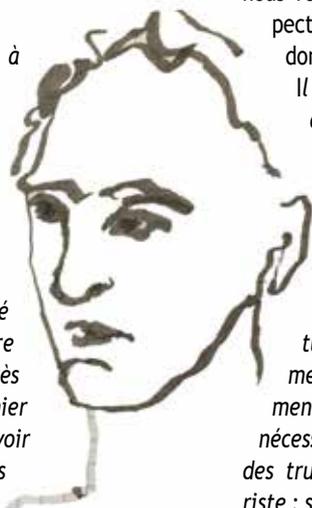
pour les travailleurs et contre les patrons, pour le dire vite. »

« Parfois, de petites associations, avec de petits moyens parviennent à être beaucoup plus créatives que les syndicats. Je pense qu'il y a des choses qui pourraient être dites autrement pour être mieux entendues. » Il nous reparle d'une vidéo où de faux inspecteurs de l'ONEm faisaient des visites domiciliaires chez certains ministres. « Il y avait à la fois une certaine forme de conflictualité, de l'humour et le message passait bien. »

Parce que, selon lui, les syndicalistes manquent parfois d'humour. Même si c'est un outil difficile à manier : « C'est la quadrature du cercle que de faire passer un message clair en jouant éventuellement sur l'ironie et le second degré sans nécessairement blesser des gens. C'est un des trucs très frustrants, pour un humoriste : si on veut faire passer un message, ça peut vite devenir pas très drôle parce que les gens sentent que le rire n'est plus gratuit. Mais en même temps faire des blagues pour des blagues, c'est un peu pauvre. »

« Il y a des tas de blagues avec lesquelles j'ai grandi dans les années 80 et 90 auxquelles rétrospectivement j'ai un peu honte d'avoir ri. Pour toute une série de raisons, que j'approuve, c'est devenu beaucoup moins acceptable socialement. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut plus rien dire, ça veut dire qu'on ne peut plus blesser gratuitement des gens devant un grand public. Avant, l'humour de droite, c'était se moquer des femmes, des minorités, des homosexuels », ajoute-t-il, « mais il semblerait que se moquer des syndicats reste vraiment le truc politiquement correct... »

Propos recueillis par Linda Léonard



Commerce

POINT D'AVENIR SANS NOUS

Ces dernières semaines, notre secteur a été malgré lui au-devant de la crise. Entre magasins ouverts et angoisse extrême, il a fallu se battre pour obtenir en priorité des mesures de sécurité.

Un juste retour des profits engrangés pendant cette période a aussi été négocié. En effet, les supermarchés ont noté des croissances vertigineuses avec 506 millions d'euros de ventes supplémentaires. Cela n'a pu se faire que grâce aux efforts continus d'un personnel fortement mis à contribution. A contrario, certains travailleurs se sont retrouvés au chômage avec son impact violent sur leurs revenus. Deux faces d'une même crise dont il est important de penser la sortie.

COVID : RÉVÉLATEUR ET ACCÉLÉRATEUR DE TENDANCES EXISTANTES...

L'utilisation de l'e-commerce a été variée suivant les entreprises : un incroyable bond dans l'alimentaire, entre continuité et arrêt dans le non-alimentaire. Ainsi les remous causés par son impact et de celui des nouvelles technologies en est décuplé. Plus que jamais, les entreprises qui n'avaient pas anticipé ce tournant sont mises à mal mettant en danger l'avenir de l'emploi de milliers de personnes. D'autres au contraire en ressortent gagnantes avec des perspectives nouvelles par rapport à la période d'avant la crise. Le secteur tente de se mouler (voire de précéder) aux demandes du client.

L'évolution de cette demande structurera-t-elle les emplois et les magasins autrement (horaires, offres...) ? Le consommateur aura-t-il pris goût à cet e-commerce ? Optera-t-il pour ce moyen qu'il jugera peut-être plus sûr dans un contexte sanitaire inchangé ? La crise a aussi mis en avant la possibilité d'une consommation autre dans un rythme de vie qui s'est recentré sur soi et sa famille : circuits courts, cuisiné maison, recyclage de vêtements, culture de ses propres produits, shopping local... Est-ce que cette parenthèse aura un effet durable sur le secteur et le poussera à s'adapter voire à se recomposer ?

L'impact social du coronavirus n'en est qu'à ses débuts. Les annonces de licenciements sont déjà journalières, l'impact du chômage économique sur les revenus de la population ne sont pas à minimiser. De quoi sera fait l'avenir du secteur dans les mois et années à venir ? Quel impact cela aura-t-il sur nos travailleurs dont le maintien de l'emploi est si intimement lié au pouvoir d'achat de la population ? Si nous craignons déjà des fermetures ou restructurations avant la crise, cette crainte en est d'autant plus exacerbée aujourd'hui mais tous les travailleurs ne seront pas logés à la même enseigne. Il faudra donc pouvoir trouver des pistes d'avenir solidaires. Plus que jamais, nous appelons les entreprises et la fédération patronale à anticiper avec les interlocuteurs sociaux pour trouver des solutions structurelles qui ouvrent d'autres perspectives que des pertes d'emploi et des annonces de restructuration.

Enfin, la crise Covid-19 a aussi été révélatrice de questions de société importantes, notamment la question des statuts des secteurs qui se sont retrouvés essentiels. Elle a mis en lumière la réalité de métiers peu reconnus avec majoritairement des bas salaires, des temps partiels et des horaires flexibles. Pourtant, ce sont entre autres ces métiers-là qui étaient au chevet des confinés pour leur permettre de continuer à manger, à vivre un peu normalement et, depuis peu, aussi de s'occuper (livres, sports, loisirs créatifs...). Cette question devra être soulevée dans les mois qui viennent en entreprise comme au niveau sectoriel.

ET DEMAIN ? PRENDRE LE PAS SUR LA FATALITÉ POUR ASSURER UN AVENIR POUR TOUS

La période à venir ouvre beaucoup de questions et d'incertitudes. Pourtant,

celle-ci doit être une opportunité pour les travailleurs du Commerce de dessiner eux-mêmes les contours du secteur. Nous devons ensemble porter des propositions positives aux crises que nous subissons sans l'ombre d'un doute dans les mois qui viennent. Les crises ne sont pas une fatalité mais bien l'occasion de construire un renouveau.

Face à la baisse du nombre d'emplois, à la recomposition inévitable des métiers, nous avons des propositions qui permettent aussi de revaloriser nos statuts. La crise, son caractère inédit et global, son urgence et sa dureté nous oblige à sortir des sentiers battus.

LA RTT COMME SOLUTION !

Plus que jamais, la réduction du temps de travail au niveau sectoriel est un outil offrant un avenir à nos travailleurs. Elle permet de redistribuer le travail, en sauvant ainsi des emplois et de revaloriser les statuts existants en augmentant la valeur des contrats à temps partiel. Elle permet aussi de rendre attractif des emplois qui deviennent difficiles à pourvoir et prévoir des solutions plus humaines pour les carrières longues au travers de solutions innovantes (formation, tutorat...). L'organisation du travail serait adaptée en conjuguant conciliation vie privée/vie professionnelle des travailleurs et l'offre aux clients. La RTT est un des outils qui permettraient d'offrir aux travailleurs du secteur un avenir sans licenciement sec. Quant à la faisabilité de cette mesure qui sera le premier argument que l'on nous opposera, faut-il rappeler qu'une partie du secteur a bénéficié grassement de cette crise et que quand il a fallu sauver des banques ou des compagnies aériennes, des fonds ont été trouvés ? Donnons-nous les moyens de passer dans le Commerce de demain avec les travailleurs d'aujourd'hui grâce un dialogue social constructif et ambitieux. Et vite !

Delphine Latawiec

Non Marchand

PENSER L'APRÈS-CRISE

Les secteurs du Non Marchand et leurs travailleurs auront un rôle central à mener ces prochaines semaines et ces prochains mois. Qui mieux que ces professionnels peuvent proposer leur expertise, leurs connaissances, leur professionnalisme pour permettre à la société de ne pas rater, dans le cadre du déconfinement, la nécessaire cohésion sociale ? Qui mieux que ces secteurs, chacun à leur manière, peuvent faire en sorte de ne laisser personne sur le bord du chemin, et de surcroît les plus fragiles ?

C'est l'essence-même, l'identité-même du Non Marchand. Ce rôle majeur d'acteur sociétal est rendu possible par la grande capacité d'adaptation et du secteur et du personnel de terrain.

Les problèmes rencontrés par les travailleurs permettent de réfléchir à un décloisonnement des secteurs du Non Marchand, qui permettrait un travail collaboratif et de réseau intensifié (à titre d'exemple : le soutien psychologique dans les institutions peut être mené par les services de santé mentale ; le monde culturel et socio-culturel pourrait, sous certaines conditions, intervenir dans les institutions ou sur les réseaux, les aides ménagères sociales pourraient mener leurs activités dans les sites de formation, etc.).

SORTIR DE LA LOGIQUE D'IMPOSITION

Mais il faudra d'abord sortir de la logique d'imposition de décisions prises « sous couvert de l'expertise des scientifiques », au nom du bien commun que seuls eux prendraient en compte. Et enfin se reposer sur une des richesses du patrimoine social belge, à savoir la concertation sociale. Celle-ci est largement non seulement ignorée, mais bien souvent bafouée pendant cette période de crise. Des décisions sont prises sans aucune concertation avec les interlocuteurs sociaux du secteur, et s'imposent en dogmes dans les Commissions paritaires et les institutions/associations, créant ainsi des distorsions



inimaginables dans les relations sociales sur le terrain. Il est fort à parier qu'en sortie de crise, ce qui a dû être accepté par le personnel « pour ne pas être considérés comme des déserteurs, des lâches », créera un ressentiment difficilement maîtrisable, dont les issues risquent bien de succomber aux sirènes populistes ou de replis sur soi. Il s'agira donc de tenter de réparer les dégâts par une implication structurée des travail-

leurs du secteur, au niveau de l'ensemble du Non Marchand, des Commissions paritaires sectorielles, et des entreprises (CE, CPPT, DS).

Globalement, le secteur ne pourra assurer les missions qui sont les siennes en sortie de crise que si les autorités subsidiantes garantissent la couverture des dépenses liées à la crise, aussi bien pendant la crise que pendant toute la durée du trajet de remise en route des activités, avec tous les besoins émergents. Parmi ceux-ci, il faudra prendre en compte l'impact de la crise Covid sur la santé physique et psychique des travailleurs.

PRÉVOIR UN REFINANCEMENT

Le sous-financement structurel des fonctions de protection sociale (pas seulement la Sécurité sociale, mais l'ensemble des fonctions de protection de la capacité de garantir du bien-être à l'ensemble de la société, quels que soient les aléas de la vie) mène à une incapacité de répondre à de tels défis. La crise sanitaire est un révélateur incroyable du manque de moyens humains et matériels dont souffrent les secteurs depuis de longues années. Un refinancement structurel des fonctions collectives est indispensable, ce qui nécessitera une remise en question fondamentale de la suprématie de l'économique sur la recherche de bien-être collectif.

Pour le personnel de terrain qui, depuis des semaines, est mis en danger par des décisions imposées sans aucune concertation avec les représentants syndicaux du secteur, la crise c'est la peur, la souffrance, la fatigue, les larmes, et un énorme sentiment de manque de reconnaissance ! Dès à présent, nous prenons rendez-vous... La rentrée sera chaude !

#onsensouviendra

Stéphanie Paermentier
et Yves Hellendorff



L'équipe à la Une

TRAFIC : GESTION DE CRISE

Le secteur du Commerce a été touché de plein fouet par la fermeture inopinée des magasins au début de la pandémie en mars dernier. Graziella nous raconte comment l'équipe syndicale CNE des magasins Trafic a vécu ces semaines.

Que demandaient les travailleurs pour cette phase ?

Ils étaient très enthousiastes à l'idée de reprendre, avaient hâte de se revoir. Mais il y avait beaucoup de stress et d'inquiétude. Ils souhaitaient retourner travailler une semaine avant la réouverture des magasins afin de se réapproprier l'espace de travail et d'être prêts. C'est ce que nous avons pu obtenir. Nous en avons profité pour placer des plexiglas aux caisses et, le port du masque est devenu obligatoire pour tout le personnel. Nous avons reçu des gants, du gel hydroalcoolique, du désinfectant, et avons également réussi à obtenir des visières.

Comment voyez-vous l'avenir dans la société ?

Ce sera plus compliqué qu'avant... et difficile à vivre. Le Coronavirus sera une excuse pour nos employeurs. Nous savons bien que la consommation reprendra difficilement les premières semaines vu le nombre de personnes ayant subi cette crise sanitaire, notamment en étant au chômage temporaire. On devra se battre pour garder nos acquis mais surtout pour pouvoir continuer à rencontrer nos collègues sur leurs lieux de travail... car l'excuse pour l'employeur est désormais « évitons tout déplacement inutile. »

Mais la délégation a 20 ans d'histoire syndicale et nous avons une très bonne coordination. Nous tirons profit des points forts de chacun et nous continuerons à rester à l'écoute de nos collègues, que ce soit via nos visites en magasins ou les réseaux sociaux comme ces derniers mois.

Propos recueillis par Florence Boisart

Comment s'est passée l'annonce de la fermeture des magasins Trafic ?

A vrai dire, nous étions déjà en arrêt avant l'annonce du gouvernement. Dès la semaine précédente, une grande panique a envahi les magasins. La délégation syndicale a décidé d'interpeller la direction dès le lundi 16 mars afin de les obliger à prendre les mesures de sécurité nécessaire. Les collègues avaient peur, de nombreux certificats ont été remis et l'absentéisme devenait un réel souci. Il était même devenu impossible d'ouvrir certains magasins par manque de personnel.

La direction a décidé le 17 mars de fermer les magasins, temporairement, pour équiper ceux-ci de gants, de gel et autres protections. Mais le lendemain, le gouvernement a annoncé l'obligation de fermeture.

Comment a alors réagi le personnel ?

C'était à la fois un soulagement, une grande tristesse et aussi de la colère ! Il y a eu énormément de clients durant les derniers jours. Les chiffres d'affaires ont été dépassés dans de nombreux magasins. Nous avons eu l'impression d'être envoyés à la guerre sans aucune arme.

Comment s'est passé la période de fermeture ?

Habituellement, nous sommes quotidienne-

ment au contact avec nos collègues affiliés et là, nous étions tous isolés. Or, ils avaient grandement besoin de nous. Il fallait les aider pour les demandes de chômage, les problèmes pour toutes les personnes qui avaient remis des certificats, le stress lié à la fois aux conditions financières, à la durée de la situation et aux conditions de reprise du travail. La délégation syndicale avait créé un groupe Facebook en vue des élections sociales. Nous avons donc largement utilisé ce média pour prendre des nouvelles des collègues et communiquer avec eux.

L'équipe a été énormément sollicitée par toutes les demandes à la fois collectives et individuelles. Nous n'avons pas vu le temps passer finalement.

Et il a fallu commencer à préparer les réouvertures des magasins...

Oui, tout à fait. Rapidement, début avril, l'équipe CNE a initié les discussions en vue du retour au travail. Nous avons pris en considération les demandes des collègues, via le groupe Facebook notamment et avons souhaité négocier un plan de reprise avec la direction. Il s'agissait évidemment de réfléchir à comment accueillir les clients de manière sécurisée, mais également de notre propre retour avant celui de la clientèle.

ELECTIONS SOCIALES 2020

LES ÉLECTIONS SOCIALES SONT REPORTEES

Le coronavirus et les mesures prises pour enrayer sa propagation ont des conséquences pour beaucoup d'entreprises : l'organisation du travail a été adaptée via une fermeture, la mise en place d'autres régimes de travail, l'augmentation du chômage temporaire, etc. Tout cela a rendu particulièrement difficile la poursuite d'une procédure normale et une bonne organisation des élections sociales en mai 2020.

C'est pourquoi, le 17 mars dernier, le Groupe des 10 a décidé de suspendre la procédure des élections sociales à partir du jour X+36. Ceci signifie que l'étape importante du jour X+35 a eu lieu : il s'agit du dépôt des listes de candidats par les organisations représentatives des travailleurs dans l'application du SPF Emploi. Les employeurs connaissent donc le nom des nouveaux candidats 2020 qui bénéficient de la protection spéciale contre le licenciement. Les organisations d'employeurs se sont engagées à ne pas faire pression sur les candidats pour qu'ils retirent leur candidature.

Quand les élections ont-elles été suspendues ?

Selon la date d'élection choisie dans votre entreprise, ce jour se situait entre le 18 et le 31 mars 2020. L'affichage des listes de candidats, la composition des bureaux de vote, la convocation des électeurs et le vote lui-même auront lieu plus tard en 2020.



Quand les élections auront-elles lieu ?

La procédure des élections sociales reprendra à l'automne 2020. La procédure reprendra le jour X+36. Pour l'instant, il a été convenu d'organiser les élections sociales du 16 au 29 novembre 2020. En fonction de l'évolution de la crise du coronavirus, cette période sera confirmée ou ajustée au cours de l'été 2020.

Qui pourra voter lors des nouvelles élections ?

Les listes électorales établies le jour X restent valables. Si vous êtes sur la liste électorale, vous pourrez voter. La nouvelle date des élections dans votre entreprise sera basée sur la (les) date(s) prévue(s) précédemment. Concrètement : si on avait choisi d'organiser l'élection le jeudi de la première semaine, la nouvelle date de la nouvelle période sera également le jeudi de la première semaine. L'horaire convenu devra également être respecté. Toutefois, si un accord est trouvé au sein des organes de concertation, cela pourra encore être modifié.

Les listes ne peuvent être affichées, ni mises à disposition électroniquement ! Cette étape est réservée au jour X+40, qui se situera en principe au plus tôt fin septembre.

Qu'en est-il des organes de concertation existants ?

Ils continueront de fonctionner jusqu'après les nouvelles élections.

Martine le Garroy



Le Droit de l'Employé est une publication mensuelle de la Centrale Nationale des Employés.

Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck • 52 avenue Robert Schuman • 1401 Nivelles (Baulers) • 067 88 91 91		
	Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin	Ont participé à ce numéro
	Centrale Nationale des Employés	Florence Boisart Yves Hellendorff Delphine Latawicz Etienne Lebeau Martine le Garroy Linda Léonard François-Xavier Lievens Alice Mazy Stéphanie Paermentier Felipe Van Keirsbilck Clarisse Van Tichelen
	@CNEGNC	Dessin : Serge Dehaes Graphisme et mise en page : Linda Léonard

ON PEUT / ON PEUT PAS

Aller chez Ikea, on peut.

Retourner bosser, avec ou sans protection, prendre le bus pour aller au boulot, se retrouver par centaines dans un centre commercial, on peut.

Rassembler les familles pour enterrer dignement sa grand-mère : on peut pas.

Aller au théâtre ou à un concert, organiser un débat, manifester dans l'espace public : on peut pas.

Il y a encore un mois, beaucoup d'entre nous acceptaient des limitations très importantes à nos droits les plus fondamentaux (qu'y a-t-il de plus essentiel à notre humanité que la possibilité de se réunir autour d'un proche décédé ?) pour deux raisons : il y avait l'autorité des experts sanitaires et l'urgence toute provisoire d'un moment qui ne durerait pas.

Mais ces deux raisons s'effacent, et on commence à apercevoir ce que sera le « nouveau monde ». L'union sacrée contre le virus reflue, et l'ancienne épidémie, celle d'un monde au service du profit et des puissants, retrouve toute sa violence !

Quelques exemples : face à l'énorme vague de faillites et de licenciements qui s'annonce, nous demandons que tout soit fait pour sauver le plus possible d'emplois. Les infirmières, les caissières, le personnel du nettoyage qu'on a applaudi durant des semaines ne doivent pas se retrouver au chômage ! Il y a des solutions, à commencer par le partage du travail et le retour à des possibilités de départ anticipé pour les aînés. En face, les lobbies patronaux demandent l'inverse : nous forcer à travailler plus (et à gagner moins), supprimer des congés, rendre plus faciles les licenciements...

Autre exemple : la crise a rendu évidente l'importance de la Sécu, des soins aux personnes âgées, des services publics (les éboueurs n'ont pas télétravaillé...). On a vu que les personnels les plus essentiels (très souvent des femmes) étaient aussi les plus mal payés (page 7). Nous demandons donc de renforcer, de façon très importante, les services publics et la protection sociale - et d'enfin faire contribuer les très riches à leur financement. En face, toute honte bue, patrons et libéraux demandent de diminuer ces moyens - et qu'on leur offre de nouveaux cadeaux fiscaux !

En deux mois de crise (de mi-mars à mi-mai), des centaines de millions de personnes ont perdu leur emploi dans le monde, près d'un million de Belges sont passés par le chômage temporaire ; mais les 600 plus riches étatsuniens ont gagné chacun, à la faveur de la crise, plus de 10 millions d'euros par jour. Une infirmière belge devrait travailler 2.000 ans pour gagner ce que Jeff Bezos a empoché chaque jour grâce à la crise !!

Bref, une fois la première bataille contre le Covid-19 gagnée, une vérité simple réapparaît : il y a les intérêts et les besoins vitaux de celles et ceux qui doivent travailler pour vivre. Et les intérêts de ceux qui vivent de leurs rentes et du travail d'autrui. Le plus souvent, ces intérêts sont différents et opposés.

Voulons-nous nous défendre ? Défendre nos droits, nos aspirations, nos enfants ? Ou bien accepterons-nous, comme en 2008-2010, que ceux qui font leur profit sur nos vies et sur nos droits se servent de la crise pour nous écraser davantage ?

Pour la CNE et la CSC, qui appellent à un large front social, écologique et démocratique (lire l'appel sur gresea.be), la réponse est claire. De la façon dont nous allons voir, juger et agir dans les six prochains mois dépend le sort de toute une génération. Mais il faut être clair : si nous voulons que nos vies comptent plus que leurs profits, il ne suffira pas de le demander gentiment, ou d'écrire des cartes blanches ou des lettres à Saint Nicolas.

Pour voir et juger correctement, nous avons besoin d'artistes, de culture, de débats. Pour défendre les gens contre le pouvoir de l'argent, nous avons besoin de nous rassembler pour échanger et débattre, comprendre et juger ensemble, et agir, manifester, nous faire entendre, faire grève au besoin.

En ces derniers jours de mai et premiers jours de juin, nous voici dans un monde où tout est déconfiné, sauf nos droits, sauf la culture et les possibilités d'être et d'agir ensemble. Ces lieux et ces droits, nous demandons aux gouvernements de les rouvrir sans délai. Et sinon nous n'aurons pas d'autre choix que de les reprendre calmement mais fermement.

Felipe Van Keirsbilck
Secrétaire général